

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Juin 2022 faisant apparaître un total bilan de 1 236 705 Dinars et un actif net de 1 198 509 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 30 Juin 2022, les liquidités et quasi liquidités de la SICAV représentent **35,25 %** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 29 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 30 JUIN 2022
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	800 017	1 134 798	998 996
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	113 258	595 595	439 533
AC1-B	Obligations et Valeurs assimilées	<u>4-3</u>	307 769	309 204	306 376
AC1-C	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	378 990	230 000	253 087
AC2	Placements monétaires et disponibilités		435 927	100 715	248 576
AC2-A	Placements monétaires	<u>4-5</u>	101 502	0	201 535
AC2-B	Disponibilités	<u>4-6</u>	334 426	100 715	47 041
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	761	8 677	1 185
AC3-A	Créances d'exploitation		761	8 677	1 185
TOTAL ACTIF			1 236 705	1 244 190	1 248 757
<u>PASSIF</u>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-8</u>	27 041	26 481	26 474
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-9</u>	11 155	13 362	16 488
TOTAL PASSIF			38 196	39 843	42 962
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	CAPITAL	<u>4-10</u>	1 165 663	1 186 637	1 177 197
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-11</u>	32 846	17 709	28 599
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	6	6
CP2-B	Sommes distribuables de l'exercice		32 836	17 703	28 593
TOTAL ACTIF NET			1 198 509	1 204 346	1 205 795
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 236 705	1 244 190	1 248 757

ETAT DE RESULTAT
Au 30 JUIN 2022
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>Note</u>	Période du 01/04/202 2 au 30/06/202 2	Période du 01/01/202 2 au 30/06/202 2	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>				
PR1-A	5-1	21 829	21 829	19 532	19 532
PR1-B	5-2	4 542	9 606	5 730	11 832
PR1-C	5-3	6 456	10 989	724	1 482
PR2	<u>Revenus des placements monétaires</u>				
	5-4	3 183	6 355	700	2 323
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 010	48 778	26 687	35 169
CH1	<u>Charges de gestion des placements</u>				
	5-5	-2 390	-4 758	-2 428	-4 900
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 620	44 020	24 259	30 269
CH2	<u>Autres charges d'exploitation</u>				
	5-6	-6 205	-11 211	-6 356	-12 564
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 415	32 809	17 903	17 704
PR4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>				
	5-7	27	27	-1	-1
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		27 442	32 836	17 901	17 703
PR4-A	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>				
		-27	-27	-1	-1
PR4-B	Variation des +/- value potentielles sur Titres				
		2 786	56 438	-24 794	56 554
PR4-C	+/- Values réalisées sur cession des titres				
		-14 372	-67 855	-15 903	-9 029
PR4-D	Frais de négociation des titres				
		-917	-1 956	-943	-2 052
RESULTAT NET DE LA PERIODE		14 912	19 436	23 736	-49 930

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 JUIN 2022
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2021 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	14 912	19 436	-23 736	-49 930	-48 481
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	27 415	32 809	17 903	17 704	28 594
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	2 786	56 438	-24 794	-56 554	-69 704
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-14 372	-67 855	-15 903	-9 029	-3 160
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-917	-1 956	-943	-2 052	-4 211
<u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-28 590	-28 590	-31 190	-31 190	-31 190
<u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	1 866	1 866	2 193	2 193	2 193
<i>a- SOUSCRIPTIONS</i>	1 866	1 866	2 193	2 193	2 193
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 854	1 854	2 269	2 269	2 269
AN3-B Régularisation des sommes non distribuables	-16	-16	-74	-74	-74
AN3-C Régularisations des sommes distribuables	27	27	-1	-1	-1
<i>b- RACHATS</i>	0	0	0	0	0
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-	-	-	-	-
AN3-G Régularisation des sommes non distribuables	-	0	-	-	-
AN3-H Régularisations des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-11 813	-7 288	-52 733	-78 927	-77 478
<u>AN4 ACTIF NET</u>					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 210 321	1 205 796	1 257 080	1 283 274	1 283 274
AN4-B FIN DE PERIODE	1 198 509	1 198 509	1 204 346	1 204 346	1 205 796
<u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u>					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	17 140	17 140	17 109	17 109	17 109
AN5-B FIN DE PERIODE	17 167	17 167	17 140	17 140	17 140
VALEUR LIQUIDATIVE	69,815	69,815	70,265	70,265	70,350
A- DEBUT DE PERIODE					
B- FIN DE PERIODE	69,815	69,815	70,265	70,265	70,350
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	1,23%	1,61%	-1,89%	-3,89%	-3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du

portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/06/2022 un montant net de 800 017 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 30/06/2022	% de l'actif
Actions et droits rattachés		46 080		56 965	4,61%
SOTUVER	3 300	25 256	8,998	29 693	2,40%
STB	7 000	20 824	3,896	27 272	2,21%
Emprunt de l'Etat		359 765		378 990	30,65%
EMP NAT 2022 T1 A	1000	9 700		9 910	0,80%
EMP NAT 2022 T1 A	455	4 386		4 482	0,36%
EMP NAT 2022 T1 A	545	5 259		5 374	0,43%
EMPT NAT 2021 B	1500	150 000		160 531	12,98%
EMPT NAT 2021 C	80	80 000		85 680	6,93%
EPT NAT 1 2022 C	1000	100 000		102 074	8,25%
EPT NAT 3 2021 A	640	6 099		6 406	0,52%
EPT NAT 3 2021 A	450	4 320		4 532	0,37%
Obligations de SOCIETES		300 690		307 769	24,89%
AB SUB 2012 A F	8 000	79 600		82 822	6,70%
BH F SUB 2019-1 C	600	48 000		49 040	3,97%
BNA 2009 SUB	1000	13 290		13 422	1,09%
BNA SUB 2017-1 B	600	24 000		24 139	1,95%
HL SUB 2015-1	1000	20 000		20 753	1,68%
STB 2020-1 C FIXE	300	31 800		32 196	2,60%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		20 362	1,65%
TLF 2021-1 FIXE	800	64 000		65 034	5,26%
Titres OPCVM		57 928		56 292	4,55%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	524	57 928	107,428	56 292	4,55%
TOTAL		764 464		800 017	64,69%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/06/2022 à un montant de 113 258 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Actions et droits rattachés	46 080	593 688	428 005
Différence d'estimation sur actions et droits	10 885	-33 731	-47 971
Titres OPCVM	57 928	35 894	58 626
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	-1 636	-257	873
Total	113 258	595 595	439 533

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/06/2022, un montant de 307 769 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Obligations	300 690	299 960	291 760
Intérêts courus	4 233	9 244	10 026
Intérêts courus à l'achat	2 904	0	4 632
Différence d'estimation sur Obligation	-58	0	-42
Total	307 769	309 204	306 376

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/06/2022, un montant de 378 990 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Emprunt National	359 765	230 000	244 803
Intérêts courus à l'achat	139	0	109
Intérêts courus	19 016	0	8 171
Différence d'estimation sur Emprunt National	71	0	3
Total	378 990	230 000	253 087

4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires totalisent, au 30/06/2022, un montant de 101 502 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Compte à terme STB au 06/01/2022 (8,05% ; 91j)	0	102 012	101 500
Compte à terme STB au 29/03/2022 (8,05% ; 91j)	0	0	100 035
Compte à terme STB au 05/07/2022 (8,06% ; 90j)	101 502		0
Total	101 502	102 012	201 535

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30/06/2022 à 334 426 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en banque	334 426	41 410	47 041
Sommes à l'encaissement	0	59 305	0
Total	334 426	100 715	47 041

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2022 à 761 Dinars et représentent la retenue à la source sur intérêts à l'achat d'obligations.

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 27 041 Dinars au 30/06/2022, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Gestionnaire	1 991	2 617	2 015
Commission réseau	24 338	23 134	23 739
Commission dépositaire	712	730	719
Total	27 041	26 481	26 474

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 11 155 Dinars au 30/06/2022, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Etat retenue à la source	2 381	2 640	88
Autres créditeurs (CMF)	98	99	102
Impôt à payer	121	43	53
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	4 369	5 818	9 368
Autres opérateurs créditeurs	3 686	4 262	6 377
Total	11 155	13 362	16 488

4-10: Capital

Au 30/06/2022, le capital a atteint un niveau de 1 165 663 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 1,77% par rapport au montant arrêté à la date du 30/06/2021, et une baisse de 0,98% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capital social	1 333 274	1 331 005	1 331 005
Souscriptions	1 854	2 269	2 269
Rachats	0	0	0
Frais de négociation de titres	-1 956	-2 052	-4 211
Variation d'estimation / actions et droits	10 885	-33 731	-47 971
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat et obligations	13	0	-39
Variation d'estimation / Titres OPCVM	-1 636	-257	873

Plus-value/ actions et droits	15 331	12 468	28 108
Moins-value/ actions et droits	-69 303	-27 473	-46 425
Plus-value/Titres OPCVM	2 014	2 034	4 009
Moins-value/ Titres OPCVM	-15 888	-59	-59
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	4 001	4 001
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-14	0	0
Plus-value/ Obligations des sociétés	5	0	7 207
+/- val/report /Titres OPCVM	-873	-277	-277
+/- val/report actions et droits	48 011	-18 381	-18 381
+/- val/report Emprunts d'Etat	39	-3 909	-3 909
Sous-total 1	1 321 755	1 265 639	1 256 199
Sommes non distribuables / exercice clos	-156 077	-78 928	-78 928
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-16	-74	-74
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	0	0	0
Sous-total 2	-156 093	-79 002	-79 002
Capital	1 165 663	1 186 637	1 177 197

Les mouvements sur le capital, au cours du deuxième trimestre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2022

Montant	1 176 328
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	1 854
Nombre de titres émis	27
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 786
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-14 372
Frais de négociation de titres	-917
Régularisation des sommes non distribuables	-16

Capital au 30-06-2022

Montant	1 165 663
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/06/2022, à 10 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0	0
Report à nouveau sur arrondi de coupons	10	6	9
	10	6	9

4-12: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du deuxième trimestre 2022, à 1 198 509 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2021 de 0,48%.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capital	1 165 663	1 186 637	1 177 197
Sommes distribuables	32 846	17 709	28 599
Total	1 198 509	1 204 346	1 205 796

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 21 829 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des actions	0	0	18 262	18 262	21 425
Revenus des Titres OPCVM	21 829	21 829	1 270	1 270	1 270
Total	21 829	21 829	19 532	19 532	22 695

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 4 542 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	-4 473	4 233	-79	9 244	10 026
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-10 026	0	-12 262	-12 262
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	9 014	15 398	5 810	14 850	24 645
Total	4 542	9 606	5 730	11 832	22 410

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 6 456 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	143	144	1 904	1 904	1 904
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-8 171	0	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	6 313	19 016	-1 179	0	8 171
Total	6 456	10 989	724	1 482	9 653

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 183 Dinars au titre du deuxième trimestre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus compte à terme (Potentiel)	-16	1 502	-2 012	0	1 535
Revenus compte à terme (Report)	0	-1 535	0	-671	-671
Revenus compte à terme échus	3 172	6 362	2 713	2 713	4 158
Intérêts sur comptes de dépôts	27	27	0	281	547
Total	3 183	6 355	700	2 323	5 570

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 2 390 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 789	3 561	1 817	3 668	7 271
Rémunération de réseau (2)	301	598	305	616	1 222
Rémunération du dépositaire (3)	301	598	305	616	1 222
Total	2 390	4 758	2 428	4 900	9 715

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Rémunérations CAC*	1 605	2 765	1 734	3 556	5 514
Publicité & publications*	1 498	2 987	1 410	2 675	5 724
Jeton de présence* (i)	2 482	4 501	2 637	5 325	8 875
Redevance CMF*	301	598	305	616	1 222
Impôts et taxes*	311	351	265	386	506
Autres charges	7	8	4	6	178
Total	6 205	11 211	6 356	12 564	22 018

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	27	27	-1	-1	-1
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	0	0	0
Total	27	27	-1	-1	-1